

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 24 mai 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail entre l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette

L'Etat donne à bail à la Ville d'Esch-sur-Alzette la « Maison Rosati » située à Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, partie du numéro cadastral 1962/4073, lieu-dit « Im Schlossbuesch » pour une durée de 3 années à partir du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le loyer annuel du contrat de bail est fixé à un euro symbolique.

La Ville d'Esch-sur-Alzette confie la gestion et la location de la « Maison Rosati » au Centre d'Initiative et de Gestion Local d'Esch-sur-Alzette, en abrégé CIGL.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers